



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2018 – 09 du 12 avril 2018

Objet : Autorisation donnée à la directrice d'ouvrir une ligne de trésorerie

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 6 avril 2018.

Etaient présents :Membres élus des Collectivités :

**Conseillers Départementaux :** Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public,  
Jean-Pierre Muller

**Maire de la Commune de La Roche-Guyon :** Christine Forge

**Représentants de l'État :** Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard

Personnalités qualifiées :

**Personnalité qualifiée nommée par l'État :** Jean-Baptiste Bellon

**Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Marie-Agnès Lanthier

**Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Annick Aubert, Frédéric Frank

**Représentants du personnel :** Olivier Lopes, titulaire  
Charlène Deveaux, suppléante

Absents excusés ayant donné un pouvoir :Membres élus des Collectivités :

**Conseillers Départementaux :** Agnès Rafaitin, Alexandre Pueyo, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur  
**Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Dominique Herpin-Poulenat

**Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Alain Schmit

**Représentants de l'État :** DRAC : Nicole Da Costa

Personnalités qualifiées :

**Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Michel Chialvo

**Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Francis Kohn

Absents excusés :Personnalités qualifiées :

**Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental :** Bernard Toublanc

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 19

Etaient également présentes :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



**CONSIDERANT,**

- Que l'établissement dispose actuellement d'une ligne de trésorerie de 300.000€,
- Que les difficultés de trésorerie sont structurelles, notamment liées à :
  - l'avance des dépenses d'investissement
  - l'avance de dépenses que l'établissement doit effectuer sur les formations, les salaires de la personne recrutée en CDD pour l'ouverture du Point d'Informations Touristiques (pour le compte de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine)
  - les arriérés de remboursements sur rémunérations du personnel attendus
- L'accord-cadre de maîtrise d'œuvre signé fin juin 2016
- Que les chantiers de la conservation préventive du Théâtre et de la Terrasse des Chapelles vont être lancés en 2018

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

**VU** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

**VU** la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

**VU** le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

**VU** les statuts de l'E.P.C.C.,

**Après en avoir délibéré, charge la directrice de négocier une ligne de trésorerie avec un établissement bancaire et l'autorise à signer au meilleur taux un nouveau contrat d'ouverture de ligne de trésorerie pour un montant maximum de 450.000€.**

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 19



Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Le Président de l'E.P.C.C.  
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le